

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Membres présents : 8
Absents : 2
Excusés : 1
Secrétaire de séance : Pascal BORTOLUZZI

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter 1 point à l'ordre du jour relatifs à :

- Dm1 -budget principal

Approbation du compte rendu 4 octobre 2017 : Aucune remarque n'est formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2017 11 01 : Fourniture passerelle pour cheminement doux entres les zones artisanales du vieux Moulin et des Bonnets

Suite au projet de création d'une piste cyclable et pédestre entre la zone artisanale du vieux moulin et la zone des Bonnets, et après consultation des entreprises, Monsieur le Maire fait part de la proposition de fourniture d'une passerelle et l'offre de prix présentée par :

- L'entreprise Atlantic Marine pour un montant de 84 500 € HT
- L'entreprise METALU pour un montant de 61 956 € HT
- L'entreprise PORALU pour un montant de 49 956 € HT

L'entreprise PML consultée, n'a pas présenté d'offre

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des propositions :

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise PPORALU pour un montant de 49 956,00 € HT.
AUTORISE le Maire à signer le devis et toutes pièces se rapportant à ce dossier,

Délibération n° 2017 11 02 : Extension réseau électrique route du Mont

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'un nouveau devis établit par Energie et Services de Seyssel concernant l'extension du réseau électrique route du Mont a été adressé en Mairie pour un montant de 23 731.16 € HT ;

Il précise que ces travaux pourront être inscrits au programme du Syndicat Intercommunal d'Electricité de Services de Seyssel avec un taux de subvention de 40 % soit 9 492.46 € HT.

Le montant de la dépense pour la commune s'élèvera à 14 238.70 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- DONNE son accord et ACCEPTE le devis d'Energie Services Seyssel pour un montant de 23 731.16 € HT avec un taux de subvention de 40 % soit 9 492.46 € HT soit une dépense de 14 238.70 € HT
- AUTORISE le Maire à signer le devis et toutes pièces se rapportant à ce dossier,

Réseau télécommunication route du Mont :

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de la proposition d'Energie Services Seyssel concernant l'enfouissement du réseau de télécommunication ne souhaite pas donner suite à ce projet dans l'immédiat.

Délibération n° 2017 11 03 : Extension du réseau d'eau potable route de Bellegarde

Monsieur Pascal BORTOLUZZI quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de réaliser une extension du réseau d'eau potable et d'assainissement pour permettre le raccordement de la parcelle n° 792 située route de Bellegarde à Musièges.

Il présente le Devis établi par l'entreprise BORTOLUZZI pour la part eau potable d'un montant de 10 150.00 € HT et précise qu'un devis pour la part assainissement a été établi auprès de la Communauté de Communes Usses et Rhône.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des propositions :

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise BORTOLUZZI pour un montant de 10 150 € HT.
- AUTORISE le Maire à signer le devis et toutes pièces se rapportant à ce dossier,
Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Délibération n°2017 11 04 : Budget 2017- Décision Modificative n°1- Budget principal

Suite au recrutement d'un agent non titulaire en cours d'année et au jugement rendu par le tribunal administratif de Grenoble concernant le recours contre un permis de construire il est nécessaire d'ajuster les crédits inscrits au budget

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, prend les décisions modificatives budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses Chapitre 68	Dotations aux provisions	- 5 000 €
Dépenses Chapitre 012	Charges de personnel	+ 5 000 €

DIVERS :

Déploiement de la fibre optique : Monsieur le Maire indique que la phase d'étude du réseau de fibre optique pour le SYANE va commencer sur la commune.

Cette 1ère phase, préalable aux travaux, commence par une campagne de relevés terrains. Concrètement les techniciens vont sillonner la commune afin de quantifier le nombre d'abonné potentiel et de relever l'état des infrastructures télécoms existantes (conduites souterraines et poteaux).

A ce titre, il est possible qu'ils aient à sonner chez certain des administrés pour leur demander l'accès au hall pour y compter les boîtes aux lettres, ou pour accéder à certains poteaux ou chambres télécoms en domaine privé. Egalement, ils seront amenés à prendre des photos de ces infrastructures.

En fonction de ces relevés ils dimensionneront le réseau, évalueront la réutilisation des infrastructures télécoms existantes (conduites souterraines et poteaux) et identifieront les tronçons d'infrastructures à réaliser afin d'anticiper les travaux de déploiement.

Rénovation de la vieille Mairie : le Conseil municipal engage une réflexion sur la transformation de la vieille Mairie afin de créer un logement communal supplémentaire.

Fêtes de fin d'année : repas des aînés le Dimanche 3 décembre et spectacle de Noël le samedi 9 décembre

Affiché le 28 novembre 2017

Le Maire,
Pascal COULLOUX

